

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 181/2023
Objet : vote de crédits par
anticipation

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Verquières, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 décembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA ; Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*)

Pour la commune de Cabannes : M. Michel MOURGUES (*donne pouvoir à Josiane HAAS-FALANGA*)

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Mme Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Adélaïde JARILLO*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Marine LUCIANI-RIPETTI*).

Pour la commune de Graveson : Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Frédérique MARES (*donne pouvoir à Eric LECOFFRE*).

Pour la commune d'Orgon : Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, Mme Adélaïde JARILLO

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE

M. le vice-président aux Finances expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il peut être dans engagé, liquidé et mandaté les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunt) dans l'attente de l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante.

Les crédits ainsi ouverts par anticipation devront être repris au budget de l'exercice 2024. Les crédits à prendre en compte pour le calcul de la limite de 25% le sont chapitre par chapitre et excluent les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Compte tenu de la date de vote du budget prévue début avril, il est proposé au conseil de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour le budget principal, le budget d'assainissement, le budget de l'Office du Tourisme.

Les propositions de crédits par anticipation sont détaillées en pièce annexe à la présente délibération.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 en vertu duquel les dépenses et recettes d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Communautaire, dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent ;

CONSIDÉRANT la date de vote prévisionnelle du budget (début avril) ;

CONSIDÉRANT le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites aux budgets principal, eau, assainissement et Office de Tourisme 2023 ;

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

VALIDE le vote des crédits par anticipation sur 2024 tels que détaillés et répartis en pièce annexe.

Membres en exercice : 42

Votants : 34

Votes pour : 34

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 14 décembre 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



ANNEXE DELIBERATION 181/2023 CREDITS PAR ANTICIPATION

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le [proposition Crédits par anticipation](#)

Berger Levaillant

ID : 013-200035087-20231214-181_2023-DE

Budget principal	Total Prévu 2023	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 13	26 500,00	-	26 500,00	6 625,00	6 000,00
Chapitre 20	1 962 152,00	473 477,00	1 488 675,00	372 168,75	370 000,00
Chapitre 204	881 526,00	561 526,00	320 000,00	80 000,00	-
Chapitre 21	7 091 043,30	741 393,00	6 349 650,30	1 587 412,58	1 500 000,00
Chapitre 26	231 104,00	-	231 104,00	57 776,00	-
Chapitre 27	1 022 500,00	-	1 022 500,00	255 625,00	-
Chapitre 458102	514 693,00	73 798,00	440 895,00	110 223,75	-
Chapitre opération 12 déchèteries	796 735,00	34 077,00	762 658,00	190 664,50	75 000,00
Chapitre opération 16 voirie	2 000,00	1 000,00	1 000,00	250,00	-
Chapitre opération 19 opah	568 000,00	64 000,00	504 000,00	126 000,00	126 000,00
Chapitre opération 21 lycée	150 000,00	150 000,00	-	-	-
Chapitre opération 22 digues	606 051,00	61 313,00	544 738,00	136 184,50	136 000,00
Chapitre opération 25 hangar	21 573,00	1 961,00	19 612,00	4 903,00	4 900,00
Chapitre opération 26 siège	515 798,00	84 950,00	430 848,00	107 712,00	50 000,00
Chapitre opération 27 requalification zones	6 191 002,00	248 028,00	5 942 974,00	1 485 743,50	1 485 000,00
Chapitre opération 28 déchèterie Rognonas	1 539 419,00	60 419,00	1 479 000,00	369 750,00	369 000,00
Chapitre opération 29 Parking Relais	2 222 862,00	1 506,00	2 221 356,00	555 339,00	200 000,00
Chapitre opération 30 STEP	350 620,00	-	350 620,00	87 655,00	10 000,00

Budget Office de Tourisme	Total Prévu 2023 avant DM3	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	24 000,00	1 300,00	22 700,00	5 675,00	2 000,00
Chapitre 21	47 350,23	-	47 350,23	11 837,56	11 000,00

Budget annexe Eau	Total Prévu 2023 avant DM3	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	152 700,00	2 700,00	150 000,00	37 500,00	25 000,00
Chapitre 21	189 277,92	2 700,00	186 577,92	46 644,48	25 000,00
Chapitre 23	141 100,00	7 700,00	133 400,00	33 350,00	25 000,00
Chapitre 10 La ramière	40 000,00	30 000,00	10 000,00	2 500,00	-

Budget annexe Assainissement	Total Prévu 2023 avant DM3	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	129 935,89	28 000,00	101 935,89	25 483,97	25 000,00
Chapitre 21	100 000,00	28 000,00	72 000,00	18 000,00	15 000,00
Chapitre 23	46 000,00	23 000,00	23 000,00	5 750,00	5 000,00
Chapitre 10 La ramière	182 000,00	182 000,00	-	-	-
Chapitre 11 Extension Quartier Est	203 000,00	-	203 000,00	50 750,00	-